331 - Instruire les enfants

question

Quel est le point de vue de l’Islam sur la responsabilité des pères dans l’instruction. Quel type d’instruction faudrait il dispenser ? S’agit il de celle donnée dans les établissement publics ou celle dispensée dans les écoles privées ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nul doute que l’instruction d’un enfant fait partie des nécessités de la vie. À ce titre, le tuteur doit l’assumer jusqu'à la fin du cycle secondaire.

Quand à savoir si, du point de vue de la charia, des écoles privées ou publiques seraient les meilleures, je ne pense pas qu’il existe une règle déterminée permettant de trancher. Les premières peuvent se révéler meilleures que les secondes et inversement. Tout dépend des programmes, de la qualité du personnel enseignant et de la discipline en vigueur. Allah le sait mieux.